

SECTION 1 : Identification du Produit et de l'Entreprise

Nom du Produit : ROBERTS 7000 Adhésif en aérosol QuickBond
Numéro de Code : 7000
Fabricant/ Fournisseur : Roberts Canada Ltd.
Adresse : 34 Hansen Road S.
Brampton, ON L6W 3H4
Téléphone d'urgence : 1(888) 226-8832 (CANUTEC) Réponse dans les 24-heures
Information produit : (905) 791-4444
Usage Recommandé : Adhésif

SECTION 2 : Identification des Dangers

Classification de la substance ou du mélange : Pas classé.

Dangers physiques : Aérosols inflammables, Catégorie 1
Gaz sous pression, Gaz comprimé



Éléments d'étiquetage

Terme de Mise en Garde : Danger

Mentions de Danger : Aérosol extrêmement inflammable. Contient un gaz sous pression; peut exploser sous l'effet de la chaleur.

Mises en Garde :

Prévention Tenir à l'écart de la chaleur/des étincelles/des flammes nues/des surfaces chaudes. - Ne pas fumer. Ne pas vaporiser sur une flamme nue ou sur toute autre source d'ignition. Récipient sous pression: Ne pas perforer, ni brûler, même après usage.

Intervention Se laver les mains après manipulation.

Entreposage Protéger de la lumière du soleil. Entreposer dans un endroit bien ventilé. Protéger de la lumière du soleil. Ne pas exposer à une température supérieure à 50 °C (122 °F).

Élimination Éliminer les déchets et les résidus conformément aux exigences des autorités locales

Dangers non classés ailleurs: Aucun connu.

Renseignements supplémentaires : Aucune

SECTION 3 : Composition / Informations sur les Composants

Caractérisation chimique : Mélanges

Nom Chimique	# Cas	%
1,1-difluoroethane	75-37-6	20-40

Autres composants en dessous des niveaux à déclarer

60-80

*Indique qu'une identité chimique spécifique et/ou un pourcentage de composition a été gardé comme un secret commercial.

SECTION 4 : Premiers Soins

Description des premiers secours :

Inhalation Transporter la victime à l'air frais. Si des symptômes se développent et persistent, consulter un médecin

Contact avec la Peau Laver à l'eau et au savon. Si une irritation se développe ou persiste, consulter un médecin.

Contact Oculaire Rincer à l'eau. Si une irritation se développe ou persiste, consulter un médecin.

Ingestion : Peu probable en raison de la forme du produit.

Symptômes/effets les plus importants, aigus et différés : Le contact direct avec les yeux peut causer une irritation temporaire.

Indication d'un besoin médical immédiat et traitement spécial requis : Donner des soins généraux et traiter en fonction des symptômes.

Informations générales: S'assurer que le personnel médical est averti des substances impliquées et prend les précautions pour se protéger.

SECTION 5 : Mesures de Lutte Contre le Feu

Moyen d'extinction : Non disponible

Dangers spécifiques provenant de la substance chimique Contenu sous pression. Un récipient sous pression peut exploser lorsqu'il est exposé à la chaleur ou à une flamme.

En cas d'incendie, des gaz dangereux pour la santé peuvent être produits.

Protection pour les Pompiers : Les pompiers doivent porter un équipement de protection standard, notamment vêtement ignifuge, casque à masque facial, gants, bottes en caoutchouc et, dans les espaces clos, un appareil respiratoire autonome (SCBA).

Équipement/directives de lutte contre les incendies En cas d'incendie : Obturer la fuite si cela peut se faire sans danger. Ne pas déplacer la cargaison ou le véhicule si la cargaison a été exposée à la chaleur. Éloigner le récipient du lieu d'incendie, si cela ne pose pas de risque. Les conteneurs doivent être refroidis à l'eau pour prévenir la création de pression de vapeur. En cas d'incendie majeur dans la zone de chargement : utiliser des supports de tuyaux autonomes et des lances à eau autonomes; si cela est impossible, évacuer la zone et laisser le feu brûler.

Méthodes particulières d'intervention : Employer des méthodes normales de lutte contre l'incendie et tenir compte des dangers associés aux autres substances présentes. Éloigner les récipients de l'incendie si cela peut se faire sans risque. Refroidir les récipients exposés aux flammes avec de l'eau et continuer même une fois le feu éteint. En cas d'incendie et/ou d'explosion, ne pas respirer les émanations.

Risques d'incendie généraux : Aérosol extrêmement inflammable. Contenu sous pression. Un récipient sous pression peut exploser lorsqu'il est exposé à la chaleur ou à une flamme.

SECTION 6 : Procédures en Cas de Déversement

Précautions Individuelles : Tenir à l'écart le personnel dont la présence sur les lieux n'est pas indispensable. Garder les personnes à l'écart de l'endroit du déversement/de la fuite et en amont du vent. Tenir à l'écart des zones basses. De nombreux gaz sont plus que l'air. Ils se répandent au niveau du sol et s'accumulent dans des zones basses ou confinées (égouts, sous-sols, citernes). Porter un équipement et des vêtements de protection appropriés durant le nettoyage. Le personnel d'urgence doit posséder un matériel respiratoire autonome. Ne pas toucher les récipients endommagés ou le produit déversé à moins de porter des vêtements de protection appropriés. Ventiler les espaces clos avant d'y entrer. Prévenir les autorités locales si des fuites significatives ne peuvent pas être contenues. Pour la protection individuelle, voir la section 8 de la FDS.

Précautions pour l'Environnement : Se reporter aux fiches signalétiques et/ou aux modes d'emploi joints. Arrêter la fuite si cela peut se faire sans risque. Déplacer le cylindre vers une zone sûre et ouverte si la fuite est irréparable. Isoler la zone jusqu'à dispersion du gaz. Éliminer toutes les sources d'inflammation (interdiction de fumer, d'avoir des torches, étincelles ou flammes dans la zone immédiate). Tenir les matériaux combustibles (bois, papier, huile, etc.) à l'écart du produit déversé.) Pour l'élimination des déchets, voir la section 13 de la FDS.

Précautions pour l'Environnement : Éviter le rejet dans les égouts, les cours d'eau ou sur le sol.

SECTION 7 : Manutention et Entreposage

Mesures de protection : Récipient sous pression: ne pas perforer, ni brûler, même après usage. Ne pas utiliser si le bouton de vaporisation est manquant ou défectueux. Ne pas pulvériser contre une flamme nue ou tout autre objet incandescent. Ne pas fumer pendant l'utilisation ou jusqu'à ce que la surface vaporisée soit sèche. Ne pas couper, souder, braser, percer, broyer ou exposer les récipients à de la chaleur, à une flamme, à des étincelles ou à d'autres sources d'ignition. Tout matériel utilisé pour la manutention de ce produit doit être mis à la terre. Fermer le robinet après chaque utilisation et lorsque la bouteille est vide. Protéger les bouteilles des dommages physiques; ne pas traîner, rouler, glisser ou laisser tomber. Lors du déplacement des bouteilles, même sur de courtes distances, utiliser un chariot (chariot de transport, chariot à main, etc.) conçu pour le transport de bouteilles. L'aspiration inverse de l'eau du contenant doit être évitée. Ne pas permettre le refoulement dans le contenant. Purger l'air du système avant d'introduire un gaz. Utiliser uniquement de l'équipement correctement spécifié qui est approprié pour ce produit, sa pression d'alimentation et sa température. En cas de doute, communiquez avec votre fournisseur de gaz. Ne pas réutiliser des récipients vides. Utiliser seulement dans les zones bien ventilées. Porter un équipement de protection individuelle approprié. Observer de bonnes pratiques d'hygiène industrielle.

Entreposage : Aérosol niveau 1. Récipient sous pression. À protéger contre les rayons solaires et à une température supérieure à 50 °C. Ne pas perforer, incinérer ou écraser. Ne pas manier ou stocker à proximité d'une flamme nue, d'une source de chaleur ou d'autres sources d'ignition. Ce matériau peut accumuler des charges statiques pouvant causer des étincelles et devenir une source d'ignition. Stocker dans un endroit bien ventilé. Les bouteilles doivent être entreposées en position verticale avec le chapeau de protection du détendeur en place et bien attachées pour éviter leur chute ou leur renversement. Les contenants entreposés doivent être inspectés régulièrement pour leur condition générale et des fuites. Conserver à l'écart de matières incompatibles (voir la section 8 de la FDS).

SECTION 8 : Maîtrise de l'Exposition / Protection Individuelle

Limites d'exposition professionnelle :

États-Unis Workplace environmental exposure level (WEEL) guides

Composants	Type	Valeur
1,1- difluoroéthane (CAS 75-37-6)	TWA	2700/mg/m ³ 1000 ppm

Valeurs biologiques limites Aucune limite d'exposition biologique observée pour les ingrédients
Il faut utiliser une bonne ventilation générale (habituellement dix changements d'air l'heure). Les débits de ventilation doivent être adaptés aux conditions. S'il y a lieu, utiliser des enceintes d'isolement, une ventilation locale ou d'autres mesures d'ingénierie pour maintenir les concentrations atmosphériques sous les limites d'exposition recommandées. Si des limites d'exposition n'ont pas été établies, maintenir les concentrations atmosphériques à un niveau acceptable.

Contrôles d'ingénierie appropriés

Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle

Protection du visage/des yeux Porter des lunettes de sécurité à écrans latéraux (ou des lunettes à coques).

Protection de la peau

Porter des gants appropriés et résistant aux produits chimiques. Les gants appropriés peuvent être indiqués par le fournisseur de gants.

Protection des mains

Autre

Porter un vêtement de protection approprié.
Si les niveaux admissibles sont dépassés, utiliser un filtre mécanique / une cartouche contre les vapeurs organiques NIOSH ou un respirateur avec alimentation d'air.

Protection respiratoire

Dangers thermiques

Porter des vêtements de protection thermique appropriés, lorsque nécessaire.

Considérations d'hygiène

générale : Ne pas fumer pendant l'utilisation. Toujours adopter de bonnes pratiques d'hygiène personnelle, telles que se laver après avoir manipulé la substance et avant de manger, de boire ou de fumer. Nettoyer régulièrement la tenue de travail et l'équipement de protection pour éliminer les contaminants.

SECTION 9: Caractéristiques physiques et chimiques

Aspect : Gaz
Forme : Aérosol. Gaz comprimé
Couleur : Pas disponible
Odeur : Pas disponible
Densité Relative : Indéterminé
Seuil d'odeur : Pas disponible
pH: Indéterminé
Coefficient de partage : Indéterminé
Point de fusion : Indéterminé
Point de Congélation: Indéterminé

Point initial d'ébullition et domaine d'ébullition 100 °C (212 °F) estimation

Point d'éclair -58.0 °F (-50.0 °C) estimation

Taux d'évaporation Pas disponible.

Inflammabilité (solides et gaz) Pas disponible.

Limites supérieures et inférieures d'inflammabilité ou d'explosibilité

Limites d'inflammabilité - inférieure (%)

3.9 % estimation

Limites d'inflammabilité - supérieure (%)

16.9 % estimation

Limite d'explosivité inférieure (%) Pas disponible.

Limite d'explosivité supérieure (%) Pas disponible.

Tension de vapeur 70 - 90 psig @70F estimation

Densité de vapeur Pas disponible.

Densité relative Pas disponible.

Solubilité

Solubilité (eau) Pas disponible.

Coefficient de partage (n-octanol/eau)

Pas disponible.

Température d'auto-inflammation Pas disponible.

Température de Décomposition Pas disponible.

Viscosité Pas disponible.

Autres informations

Propriétés explosives Non explosif.

Chaleur de combustion (NFA 30B)

16.31 kJ/g estimation

Propriétés comburantes Non oxydant

Densité 1.007 estimation

SECTION 10: Stabilité et Réactivité

Réactivité : Le produit est stable et non réactif dans des conditions normales d'utilisation, d'entreposage et de transport.

Stabilité Chimique : La substance est stable dans des conditions normales

Conditions à Éviter : Chaleur. Éviter les températures supérieures au point d'éclair. Contact avec des matériaux

incompatibles.

Risque de réactions dangereuses : Les agents oxydants forts

Produits de décomposition

dangereux :

Aucune connue

SECTION 11: Propriétés Toxicologiques

Renseignements sur les voies d'exposition probables

Inhalation N'est pas présumé avoir des effets nocifs en cas d'inhalation.

Contact avec la peau Aucun effet indésirable par contact avec la peau n'est attendu.

Contact avec les yeux Le contact direct avec les yeux peut causer une irritation temporaire.

Ingestion Faible danger présumé en cas d'ingestion.

Les symptômes correspondant aux caractéristiques

physiques, chimiques et toxicologiques

Le contact direct avec les yeux peut causer une irritation temporaire.

Renseignements sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë Pas disponible.

Corrosion cutanée/irritation cutanée Un contact prolongé avec la peau peut entraîner une irritation temporaire.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire Le contact direct avec les yeux peut causer une irritation temporaire.

Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Sensibilisation respiratoire N'est pas un sensibilisant respiratoire.

Sensibilisation cutanée Ce produit ne devrait pas causer une sensibilisation de la peau.

Il n'existe pas de données indiquant que ce produit, ou tout composant présent à des taux de plus de 0,1 %, soit mutagène ou génétoxique.

Mutagenicité sur les cellules

germinales

Cancérogénicité Ce produit n'est pas considéré comme un carcinogène par l'IARC, l'ACGIH, le NTP et l'OSHA.

Monographies du CIRC. Évaluation globale de la cancérogénicité

Non inscrit.

États-Unis. Substances spécialement réglementées par l'OSHA (29 CFR 1910.1001-1050)

Non réglementé.

États-Unis. Rapport du NTP (National Toxicology Program) sur les cancérogènes

Non inscrit.

Toxicité pour la reproduction: Ce produit n'est pas sensé provoquer des effets de reproduction ou de développement.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition unique

Non classé.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition répétée

Non classé.

Danger par aspiration N'est pas susceptible de se produire, considérant la forme de ce produit.

SECTION 12: Données Écologiques

Écotoxicité

Persistance et dégradation Aucune donnée n'est disponible sur la biodégradabilité du produit.

Potentiel de bioaccumulation

Log K_{ow} du coefficient de répartition octanol/eau

1,1-difluoroéthane 0.75

Mobilité dans le sol

Aucune donnée disponible.

Autres effets nocifs

On ne prévoit aucun autre effet environnemental négatif (par ex., appauvrissement de la couche d'ozone, potentiel de formation photochimique d'ozone, perturbation endocrinienne, potentiel de réchauffement de la planète) causé par ce composant.

SECTION 13: Élimination des Résidus

Élimination : Recueillir et réutiliser ou éliminer dans des récipients scellés dans un site d'élimination des déchets autorisé. Contenu sous pression. Ne pas perforer, incinérer ou écraser. Éliminer le contenu/les conteneurs selon la loi internationale/nationale/régionale/locale.

Instructions pour l'élimination

Règlements locaux d'élimination Détruire conformément à toutes les réglementations applicables.

Code des déchets dangereux Les codes de déchets doivent être attribués dans le cadre d'une consultation entre l'utilisateur, le fabricant et l'entreprise de décharge.

Déchets des résidus / produits non utilisés Éliminer le produit conformément avec la réglementation locale en vigueur. Des résidus de produit peuvent demeurer dans les contenants vides et sur les toiles d'emballage. Ce produit et son contenant doivent être éliminés de façon sécuritaire (voir les instructions d'élimination).

Emballages contaminés : Comme les récipients vides peuvent contenir des résidus de produit, respecter les avertissements sur l'étiquette même après avoir vidé le récipient. Les contenants vides doivent être acheminés vers une installation certifiée de traitement des déchets en vue de leur élimination ou recyclage. Ne pas réutiliser des récipients vides.

SECTION 14: Renseignements Relatifs au Transport

DOT

Numéro UN UN1950

Désignation officielle de transport de l'ONU Aérosols, inflammables, (dont la capacité n'excède pas 1 L)

Classe 2.1

Classe de danger relative au transport

Danger subsidiaire -

Étiquette 2.1

Groupe d'Emballage Pas applicable.

Précautions particulières à prendre par l'utilisateur Lire les instructions de sécurité, la FS et les procédures d'urgence avant de manipuler.

Dispositions spéciales N82

Exceptions d'emballage 306

Emballage non-vrac Aucun

Emballage en vrac Aucun

Ce produit est conforme aux exigences de la section 173.306 en quantité limitée et peut être expédié en quantité limitée.

Jusqu'au 31 décembre 2020, l'étiquette "Consumer Commodity - ORM-D" peut être utilisée en lieu et place du nouveau symbole diamant quantité limitée pour les Aérosols UN 1950. Les quantités limitées exigeront la présence du symbole diamant quantité limitée sur les emballages après le 31 décembre 2020, en lieu et place de l'étiquette "Consumer Commodity ORM-D" actuelle.

IATA

Numéro UN UN1950

Désignation officielle de transport de l'ONU Aérosols, inflammables

Classe 2.1

Classe de danger relative au transport

Danger subsidiaire -

Étiquette 2.1

Groupe d'Emballage Pas applicable.

Dangers environnementaux Non.

ERG Code 10L

Précautions particulières à prendre par l'utilisateur : Lire les instructions de sécurité, la feuille de données de sécurité et les procédures d'urgence avant de manipuler ce produit.

Autres informations

Avion-cargo et passager

Autorisé sous condition

Avion-cargo uniquement

Autorisé sous condition.

Exceptions d'emballage Quantité limitée

IMDG

Numéro UN UN1950

Nom d'expédition UN correct AÉROSOLS

Catégorie 2.1

Catégories de dangers de transport

Risque subsidiaire -

Étiquette(s) Aucune

Groupe d'emballage Non applicable.

Polluant maritime Non.

Dangers environnementaux

EmS F-D, S-U

Lire les instructions de sécurité, la feuille de données de sécurité et les procédures d'urgence avant de manipuler ce produit.

Précautions spéciales pour l'utilisateur

Exceptions d'emballage Quantité limitée

Transport en vrac selon Non applicable.

L'Annexe II des codes MARPOL 73/78 et IBC

DOT



IATA: IMDG



Informations générales Évitez le transport sur des véhicules lorsque l'espace de chargement n'est pas séparé du compartiment du conducteur. Assurez-vous que le conducteur soit au courant des dangers potentiels du chargement et sache quoi faire en cas d'accident ou d'urgence. Avant de transporter des récipients contenant le produit : assurez-vous que les récipients soient fermement attachés. Assurez-vous que la valve du cylindre soit fermée et ne fuie pas. Assurez-vous que le bouchon, l'écrou ou la prise de la valve soit correctement attachée (le cas échéant). Assurez-vous que l'équipement de protection de la valve (le cas échéant) soit correctement en place. Assurez-vous que la ventilation soit suffisante. Assurez-vous de la conformité avec la réglementation en vigueur. .

SECTION 15: Données Règlementaires

Réglementations fédérales américaines : Ce produit est un « Produit chimique dangereux » selon la définition de la Norme de communication des dangers OSHA, 29 CFR 1910.1200

TSCA Section 12(b) Notifications à l'exportation (40 CFR 707, Subpt. D)

Non réglementé.

Liste des substances dangereuses CERCLA (40 CFR 302.4)

Non inscrit.

Information sur les déversements d'urgence SARA 304

Non réglementé.

Substances réglementées spécifiquement OSHA (29 CFR 1910.1001-1050)

Non réglementé.

Superfund Amendments and Reauthorization Act of 1986 (SARA)

Catégories de danger

Danger immédiat - Non

Danger différé - Non

Danger d'incendie - Oui

Danger de pression - Oui

Danger de réactivité – Non

Substance extrêmement dangereuse SARA 302

Non inscrit.

Produit chimique dangereux SARA 311/312 Non

SARA 313 (reporting TRI)

Non réglementé.

Autres réglementations fédérales

Liste des polluants aériens dangereux (HAP) Clean Air Act (CAA) Section 112

Non réglementé.

Prévention des déversements accidentels Clean Air Act (CAA) Section 112(r) (40 CFR 68.130)

1,1-difluoroéthane (CAS 75-37-6)

Safe Drinking Water Act Non réglementé.

(SDWA)

Réglementations d'États américains

US. Substances contrôlées en Californie. CA Department of Justice (California Health and Safety Code Section 11100)

Non inscrit.

US. Droit de savoir Massachusetts – Liste de substances

1,1-difluoroéthane (CAS 75-37-6)

US. New Jersey Worker and Community Right-to-Know Act

1,1-difluoroéthane (CAS 75-37-6)

US. Pennsylvania Worker and Community Right-to-Know Law

Non inscrit.

US. Droit de savoir Rhode Island

1,1-difluoroéthane (CAS 75-37-6)

Inventaires internationaux

Présence sur les inventaires de pays ou régions (oui/non)*

Australia Australian Inventory of Chemical Substances (AICS)	Non
Canada Domestic Substances List (DSL)	Oui
Canada Non-Domestic Substances List (NDSL)	Non
China Inventory of Existing Chemical Substances in China (IECSC)	Non
Inventaire Européen des Substances chimiques Commerciales Existantes (EINECS)	Oui
Europe European List of Notified Chemical Substances (ELINCS)	Non
Japan Inventory of Existing and New Chemical Substances (ENCS)	Non
Korea Existing Chemicals List (ECL)	Non
New Zealand New Zealand Inventory	Non
Philippines Philippine Inventory of Chemicals and Chemical Substances (PICCS)	Oui

Présence sur les inventaires de pays ou régions (oui/non)*

United States & Puerto Rico Toxic Substances Control Act (TSCA) Inventory Oui

* « Oui » indique que tous les composants de ce produit sont conformes aux exigences d'inventaire des pays respectifs

« Non » indique qu'un ou plusieurs composants du produit ne sont pas listés ou sont exemptés de l'inventaire des pays respectifs.

Proposition 65 californienne

AVERTISSEMENT : Ce produit peut vous exposer à des produits chimiques dont l'acrylonitrile (107-13-1), connu dans l'État de Californie comme cancérigène.